

AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Paris Gare de Lyon - 75012

La convention d'occupation signée le 19/12/2023 entre SNCF Gares & Connexions et la société SSP Paris pour une durée de cinq ans pour l'occupation d'emplacements commerciaux dédiés aux activités listées ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 2 signé en date du 31 juillet 2026 :

- Fast casual
- Restauration ethnique/thématique
- Vente à emporter

Cet avenant, dont l'objet porte sur une modification de la redevance annuelle de base, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.